

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 16 septembre 2020.

À la séance ordinaire du conseil de la MRC de La Matapédia tenue par visioconférence le 16 septembre 2020 à compter de 19h30.

Sont présents :

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Georges Guénard (Saint-Vianney)
M. Marcel Belzile (Sayabec)	M. Jocelyn Jean (Saint-Tharcisius)
M. Gino Canuel (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)
M. Daniel Carrier (Saint-Noël)	M. Martin Landry (Albertville)
M. André Paquet (Saint-Damase)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Pierre D'Amours (Amqui)	M. Jean-Côme Lévesque (Saint-Léon-le-Grand)
M. André Fournier (Causapscal)	M. Jacques Pelletier (Val-Brillant)
M. Jérémie Gagnon (Sainte-Érène)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Gérard Grenier (Lac-au-Saumon)	M. Carol Poitras (Sainte-Florence)

ainsi que (comme 2^e représentant) : M. Normand Boulianne (représentant Amqui)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfète.

Absences : Mme Marie Élément (représentante de Sayabec)
M. Denis Viel (représentant de Causapscal)

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier
M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint
M. Steve Ouellet, directeur du service de développement

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2020-171 concernant la constatation du quorum et l'enregistrement et la diffusion des séances publiques de la MRC dans le contexte de la COVID-19

- Considérant le maintien de l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en lien avec la pandémie de la COVID-19 ;
- Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil de la MRC et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;
- Considérant que l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 fixe certaines exigences visant à assurer la transparence des séances en rendant publique les séances de la MRC de La Matapédia en faisant connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations ;
- Considérant qu'en regard de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020, les séances publiques de la MRC de La Matapédia tenues par visioconférence seront enregistrées et diffusées dès que possible sur le site Internet de la MRC.

En conséquence, sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Paul Lepage, il est unanimement résolu :

1. Que le quorum soit constaté ;
2. Que le conseil de la MRC accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et par visioconférence et ;
3. Que la présente séance soit enregistrée et diffusée dès que possible sur le site Internet de la MRC.

Adoptée.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution CM 2020-172 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 septembre 2020

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le point *Autres sujets* ouvert :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2020 - Adoption
4. Période de question de l'assistance
5. Communication du service de développement

- 5.1. Mesures de développement – Suivi 2020 et orientations 2021
- 5.2. Fonds Régions et Ruralité (FRR) – Volet 3 « Signature Innovation » et 4 « Vitalisation » - Signature et mise en œuvre des volets 3 et 4
- 5.3. Nomination d'un comité de démarrage pour les volets 3 et 4 du FRR
6. Projet de relocalisation de l'écocentre d'Amqui
 - 6.1. Règlement N° 2020-06 décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition du terrain, les honoraires professionnels et l'acquisition du terrain de l'écocentre de Causapsal - Adoption
7. Règlement 2020-07 portant sur la gestion contractuelle de la MRC de La Matapédia – Adoption
8. Développement éolien
 - 8.1. Partage et versement aux municipalités des distributions reçues de la Régie de l'énergie du Bas-Saint-Laurent
 - 8.2. Approbation du budget 2021 de la Régie de l'énergie du Bas-Saint-laurent
 - 8.3. Partage et versement aux municipalités des contributions volontaires perçues du parc éolien du Lac-Alfred
9. PGMR – Plan d'action 2020 révisé
10. Recommandation du comité administratif concernant l'évaluation de rendement de la direction générale et la réorganisation du service d'administration
11. Correspondance
12. Période de questions de l'assistance
13. Autres sujets
 - 13.1. Prochaines rencontres – Mercredi le 7 octobre à 19h30 (rencontre de travail) et mardi le 13 octobre 2020 à 19h30 (séance ordinaire)
 - 13.2. Nomination d'un représentant de la MRC sur le conseil d'administration de la SADC de La Matapédia
14. Levée de la séance

Adoptée.

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2020 - ADOPTION

Résolution CM 2020-173 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2020

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 août 2020. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le conseil de la MRC en est dispensé de lecture.

Adoptée.

4. PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE

Tel que décidé lors de la rencontre de travail du 9 septembre dernier, la MRC a informé la population par le biais de sa page Facebook de la possibilité d'adresser ses questions au conseil par courriel, et ce jusqu'à midi la journée même du conseil. L'ordre du jour a aussi été déposé sur le site Internet simultanément à cette publication. Aucune question n'a été acheminée au conseil.

5. COMMUNICATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT

5.1 Mesures de développement – Suivi 2020 et orientations 2021

Résolution CM 2020-174 concernant la réaffectation des sommes non-utilisées des mesures de développement prévues au budget 2020

Considérant que le conseil de la MRC a convenu de mettre en place des mesures de soutien au développement en utilisant un maximum de 150 000 \$ provenant de l'investissement dans les projets éoliens du Bas-Saint-Laurent prévus en 2020 ;

Considérant que la pandémie liée à la COVID-19 est venu affecter la réalisation de certaines mesures ;

Considérant qu'il y a une somme de 40 000\$ à réaffecter.

En conséquence, sur une proposition de M. Jérémie Gagnon, appuyée par M. Marcel Belzile, il est résolu unanimement de réaffecter les sommes non utilisées au montant de 40 000 \$ en lien avec les mesures de développement adoptées pour le budget 2020 aux initiatives suivantes :

1. Campagne de sensibilisation à l'achat local ;
2. Campagne de promotion touristique hivernale et ;
3. Création d'un programme de soutien à la numérisation pour les commerces de détail.

Adoptée.

5.2 Fonds Régions et Ruralité (FRR) – Volet 3 « Signature Innovation » et 4 « Vitalisation » - Signature et mise en œuvre des volets 3 et 4

Résolution CM 2020-175 concernant la signature et la mise en œuvre du volet 3 Signature Innovation du Fonds Région et Ruralité (FRR)

- Considérant que le *Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes* a été conclu le 30 octobre 2019 avec les représentants municipaux ;
- Considérant que le projet de loi no 47 *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le Gouvernement du Québec et les municipalités* a été sanctionné à l'Assemblée Nationale le 11 décembre 2019, créant ainsi le Fonds Région et Ruralité (FRR) ;
- Considérant que le volet 3 Signature Innovation est un nouveau volet du Fonds Région et Ruralité (FRR) qui vise à encourager la mise en œuvre de projets majeurs à l'échelle supra locale et en dehors des pratiques habituelles par la détermination d'une signature territoriale déterminée par la MRC ;
- Considérant que la MRC de La Matapédia recevra un montant de 215 319 \$ par année pour cinq ans (1 076 595\$) pour ce volet ;
- Considérant qu'il est nécessaire de signifier son intérêt par une résolution du conseil au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour indiquer l'intérêt de la MRC de La Matapédia à disposer des sommes allouées et préciser qui sera autorisé à présenter une demande et signer tout document en lien avec le volet signature innovation.

En conséquence, sur une proposition de M. André Fournier, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu que le conseil de la MRC signifie son intérêt à disposer des sommes allouées dans le cadre du volet 3 Signature Innovation du Fonds Région et Ruralité (FRR) et à désigner Mme Chantale Lavoie, préfet, pour présenter une demande et signer tout document en lien avec le volet Signature Innovation. De plus, la MRC souhaite bénéficier de l'avance de 50 000 \$ maximum pour mener sa démarche de réflexion et de consultation afin de compléter le devis requis pour la mise en œuvre du volet 3.

Adoptée.

Résolution CM 2020-176 concernant la signature et la mise en œuvre du volet 4 Soutien à la vitalisation du Fonds Région et Ruralité (FRR)

- Considérant que le *Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes* a été conclu le 30 octobre 2019 avec les représentants municipaux ;
- Considérant que le projet de loi no 47 *Loi assurant la mise en œuvre de certaines mesures du partenariat 2020-2024 entre le Gouvernement du Québec et les municipalités* a été sanctionné à l'Assemblée Nationale le 11 décembre 2019, créant ainsi le Fonds Région et Ruralité (FRR) ;
- Considérant que le volet 4, Soutien à la vitalisation, est un nouveau volet du Fonds Région et Ruralité (FRR) qui vise à encourager la mobilisation des élus et des administrations municipales pour faire face aux défis particuliers de vitalisation, à favoriser la collaboration entre l'appareil gouvernemental en région, les MRC et les municipalités locales présentant ces défis, d'appuyer la réalisation de démarches et d'initiatives de vitalisation sur le territoire concerné et d'améliorer les services ou les équipements pour la population, par la réalisation de projets probants notamment sur les plans économiques, social, touristique ou culturel ;
- Considérant que pour la MRC de La Matapédia, l'enveloppe annuelle sera de 1 019 296 \$ et ce, pour les cinq prochaines années, totalisant 5 096 480 \$ sur la période de 2020-2024 ;
- Considérant que la MRC de La Matapédia doit déposer une résolution confirmant son intérêt à conclure une entente de vitalisation au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et préciser qui sera autorisé à signer l'entente.

En conséquence, sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. André Paquet, il est résolu que le conseil de la MRC signifie son intérêt à disposer des sommes allouées dans le cadre du volet 4 Soutien à la vitalisation du Fonds Région et Ruralité (FRR) et à désigner Mme Chantale Lavoie, préfet, à signer tout document en lien avec le volet 4 Soutien à la Vitalisation.

Adoptée.

5.3 Nomination d'un comité de démarrage pour les volets 3 et 4 du FRR

Résolution CM 2020-177 concernant la formation d'un comité de démarrage mandaté pour adresser des recommandations au conseil de la MRC sur les orientations à prendre pour disposer des sommes allouées pour les volets 3 et 4 du FRR

- Considérant que le volet 3 Signature Innovation est un nouveau volet du Fonds Région et Ruralité (FRR) qui vise à encourager la mise en œuvre de projets majeurs à l'échelle supra locale et en dehors des pratiques habituelles par la détermination d'une signature territoriale déterminée par la MRC ;
- Considérant que la MRC de La Matapédia recevra un montant de 215 319 \$ par année pour cinq ans (1 076 595\$) pour ce volet ;

- Considérant que le volet 4 Soutien à la vitalisation est un nouveau volet du Fonds Région et Ruralité (FRR) qui vise à encourager la mobilisation des élus et des administrations municipales pour faire face aux défis particuliers de vitalisation, à favoriser la collaboration entre l'appareil gouvernemental en région, les MRC et les municipalités locales présentant ces défis, d'appuyer la réalisation de démarches et d'initiatives de vitalisation sur le territoire concerné et d'améliorer les services ou les équipements pour la population, par la réalisation de projets probants notamment sur les plans économiques, social, touristique ou culturel ;
- Considérant que pour la MRC de La Matapédia, l'enveloppe annuelle pour le volet 4 sera de 1 019 296\$ et ce, pour les cinq prochaines années, totalisant 5 096 480\$ sur la période de 2020-2024;
- Considérant que le conseil de la MRC de La Matapédia souhaite mettre en place un comité de travail pour réfléchir et faire des recommandations sur la mise en œuvre des volets 3 et 4 du FRR;

En conséquence, sur une proposition de M. Daniel Carrier, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu unanimement de former un comité de démarrage composé des membres du comité administratif de la MRC, ainsi que de MM Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier, et Steve Ouellet, directeur du service de développement, pour faire des recommandations au conseil de la MRC sur les orientations à prendre pour disposer des sommes allouées pour les volets 3 et 4 du FRR.

Adoptée.

6. PROJET DE RELOCALISATION DE L'ÉCOCENTRE D'AMQUI

6.1 Règlement N° 2020-06 décrétant une dépense et un emprunt pour l'acquisition du terrain, les honoraires professionnels et l'acquisition du terrain de l'écocentre de Causapsal - Adoption

Résolution CM 2020-178 concernant l'adoption du règlement N° 2020-06 décrétant une dépense et un emprunt pour les honoraires pour services professionnels relatifs au projet de relocalisation de l'écocentre d'Amqui, pour l'acquisition du terrain projeté et pour l'acquisition du terrain de l'écocentre de Causapsal

Sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu unanimement d'adopter le règlement N° 2020-06 décrétant une dépense et un emprunt pour les honoraires pour services professionnels relatifs au projet de relocalisation de l'écocentre d'Amqui, pour l'acquisition du terrain projeté et pour l'acquisition du terrain de l'écocentre de Causapsal.

Adoptée.

7. RÈGLEMENT N° 2020-07 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA – ADOPTION

Résolution CM 2020-179 concernant l'adoption du règlement numéro 2020-07 portant sur la gestion contractuelle de la MRC de La Matapédia.

Sur une proposition de M. Pierre D'Amours, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu d'adopter le règlement numéro 2020-07 portant sur la gestion contractuelle de la MRC de La Matapédia.

Adoptée.

8. DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

8.1 Partage et versement aux municipalités des distributions reçues de la Régie de l'énergie du Bas-Saint-Laurent

Résolution CM 2020-180 concernant le partage et le versement aux municipalités des distributions reçues de la Régie de l'énergie du Bas-Saint-Laurent

Sur une proposition de M. Marcel Belzile, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu unanimement :

1. D'autoriser l'affectation des distributions d'opération provenant de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent relatives à l'investissement dans les parcs éoliens Roncevaux et Nicolas-Rioux au montant total de 653 437 \$, pour l'exercice financier 2020 pour comme suit :

Versement au FMSD :	150 000 \$
Honoraires de gestion MRC :	5 000 \$
Montant distribuable aux municipalités :	498 437 \$
Total :	653 437 \$

2. D'autoriser le partage et le versement aux municipalités participantes à l'investissement du montant de 498 437 \$, conformément aux modalités des règlements adoptés par la MRC régissant ce partage, comme suit :

Parcs éoliens communautaires du Bas-St-Laurent (Roncevaux et Nicolas-Riou)						
Partage des distributions nettes versées à la MRC de La Matapédia par la Régie de l'énergie du Bas-St-Laurent provenant des revenus d'exploitation des parc éoliens (règlements N° 2019-07, 2014-01, 2013-12 et 2013-06)						
Distributions - Premier versement- Septembre 2020						
Municipalité	RFU 2020	Proportion de la RFU totale	Décision des municipalités participation ou retrait	RFU des municipalité participantes 2020	Proportion de la RFU des municipalités participantes 2020	Montant net des distributions aux municipalités participantes 2020
1	2	3	4	5	6	7
Ste-Marguerite	11 835 887 \$	0,8286%	participation	11 835 887 \$	0,8857%	4 414,57 \$
Ste-Florence	22 023 048 \$	1,5418%	participation	22 023 048 \$	1,6480%	8 214,19 \$
Albertville	21 678 937 \$	1,5177%	participation	21 678 937 \$	1,6222%	8 085,84 \$
St-Léon-le-Grand	65 701 238 \$	4,5995%	participation	65 701 238 \$	4,9164%	24 505,35 \$
Lac-Humqui	34 116 386 \$	2,3884%	participation	34 116 386 \$	2,5529%	12 724,78 \$
Ste-Irène	50 120 667 \$	3,5088%	participation	50 120 667 \$	3,7505%	18 694,09 \$
Lac-au-Saumon	81 796 510 \$	5,7263%	participation	81 796 510 \$	6,1209%	30 508,59 \$
St-Alexandre-des-Lacs	20 989 320 \$	1,4694%	participation	20 989 320 \$	1,5706%	7 828,63 \$
St-Tharcisius	26 839 254 \$	1,8789%	participation	26 839 254 \$	2,0084%	10 010,55 \$
St-Vianney	32 608 783 \$	2,2828%	participation	32 608 783 \$	2,4401%	12 162,48 \$
Val-Brillant	86 827 950 \$	6,0785%	participation	86 827 950 \$	6,4974%	32 385,23 \$
Sayabec	142 707 582 \$	9,9905%	participation	142 707 582 \$	10,6788%	53 227,30 \$
St-Cléophas	22 614 420 \$	1,5832%	Retrait	- \$	0,0000%	- \$
St-Moïse	37 665 140 \$	2,6368%	Retrait + fin retrait (-10%)	33 898 626 \$	2,5366%	12 643,56 \$
St-Noël	19 454 005 \$	1,3619%	participation	19 454 005 \$	1,4557%	7 255,99 \$
St-Damase	31 882 106 \$	2,2320%	participation	31 882 106 \$	2,3857%	11 891,44 \$
TNO	65 697 911 \$	4,5993%	Retrait		0,0000%	- \$
Causapscal	136 127 709 \$	9,5298%	participation	136 127 709 \$	10,1865%	50 773,13 \$
Amqui	517 750 238 \$	36,2459%	participation	517 750 238 \$	38,7434%	193 111,30 \$
Ligne de vérification	1428 437 091 \$	100%		1336 358 246 \$	100,00%	498 437 \$
TOTAL :	1 428 437 091 \$	100%		1 336 358 246 \$	100%	498 437 \$
						Montant perçu de la Régie BSL 1er versement 08-2019
						700 000 \$
						Moins les redevances territoriales (non distribuables)
						46 563 \$
						Montant à verser au fonds mesures soutien développem.
						150 000 \$
						Honoraires de gestions MRC
						5 000 \$
						Montant net à distribuer aux municipalités
						498 437 \$

Adoptée.

8.2 Approbation du budget 2021 de la Régie de l'énergie du Bas-Saint-laurent

Résolution CM 2020-181 concernant l'approbation du budget 2021 de la Régie intermunicipale de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Jacques Pelletier, il est résolu unanimement que le conseil de la MRC de La Matapédia approuve le budget 2021 de la Régie intermunicipale de l'Énergie du Bas-Saint-Laurent qui prévoit des revenus et des dépenses de 10 300 176 \$.

Adoptée.

8.3 Partage et versement aux municipalités des contributions volontaires perçues du parc éolien du Lac-Alfred

Résolution CM 2020-182 concernant le partage et le versement des contributions volontaires 2020 pour le Parc éolien du Lac-Alfred

Sur une proposition de M. Gérard Grenier, appuyée par M. Jocelyn Jean, il est résolu unanimement :

1. d'approuver le partage entre les municipalités et la MRC de La Matapédia des compensations volontaires payées par les copropriétaires du parc éolien du Lac-Alfred pour l'année 2020 qui totalisent 605 892 \$, établi selon les conventions conclues entre la MRC et le promoteur et entre la MRC et les municipalités ;
2. D'autoriser le versement des montants aux municipalités qui se détaillent comme suit :

Règles de partage :		19 parts Mun et MRC	20 % MRC 40% mun loc. 40% 18 mun	100% Municip. Locale	100% Municip. Locale	100% Municip. Locale	TOTAL
Partage pour l'année 2020							
Ste-Marguerite		17 261 \$	2 594 \$				19 855 \$
Ste-Florence		17 261 \$	2 594 \$				19 855 \$
Albertville		17 261 \$	2 594 \$				19 855 \$
St-Léon-le-Grand		17 261 \$	2 594 \$				19 855 \$
Lac-Humqui		17 261 \$	2 594 \$			83 380 \$	103 235 \$
Ste-Irène		17 261 \$	2 594 \$		66 704 \$		86 559 \$
Lac-au-Saumon		17 261 \$	2 594 \$				19 855 \$
St-Alexandre-des-Lacs		17 261 \$	2 594 \$				19 855 \$
St-Tharcisius		17 261 \$	2 594 \$				19 855 \$
St-Vianney		17 261 \$	2 594 \$				19 855 \$
Val-Brillant		17 261 \$	2 594 \$				19 855 \$
Sayabec		17 261 \$	2 594 \$				19 855 \$
St-Cléophas		17 261 \$	49 287 \$	11 117 \$			77 665 \$
St-Moïse		17 261 \$	2 594 \$				19 855 \$
St-Noël		17 261 \$	2 594 \$				19 855 \$
St-Damase		17 261 \$	2 594 \$				19 855 \$
Causapscal		17 261 \$	2 594 \$				19 855 \$
Anqui		17 261 \$	2 594 \$				19 855 \$
MRC		17 261 \$	23 346 \$				40 607 \$
Total 2020		327 960 \$	116 731 \$	11 117 \$	66 704 \$	83 380 \$	605 892 \$

Adoptée.

9. PGMR – PLAN D'ACTION 2020 RÉVISÉ

Résolution CM 2020-183 concernant l'approbation du plan d'action 2020 révisé pour la mise en œuvre du PGMR

Sur une proposition de M. André Fournier, appuyée par M. André Paquet, il est résolu unanimement que le conseil de la MRC de La Matapédia approuve le plan d'action 2020 révisé pour la mise en œuvre du PGMR au cours de l'automne 2020.

Adoptée.

10. RECOMMANDATION DU COMITÉ ADMINISTRATIF CONCERNANT L'ÉVALUATION DE RENDEMENT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET LA RÉORGANISATION DU SERVICE D'ADMINISTRATION

Résolution CM 2020-184 concernant un mandat au comité administratif relatif à l'évaluation de rendement de la direction générale et la réorganisation du service d'administration

Sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu unanimement de mandater le comité administratif afin de :

1. Définir le processus d'évaluation de rendement pour le poste de directeur général et ;
2. D'évaluer, de concert avec la nouvelle direction générale, la nécessité de procéder à une réorganisation du service d'administration de la MRC ;
3. Au terme du mandat qui lui est confié, le comité administratif adressera ses conclusions et recommandations au conseil de la MRC.

Adoptée.

11. CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée sur les tablettes électroniques des membres du conseil. On accorde une attention particulière aux suivantes :

- 08-2020 : M. Roussel (Lac-au-Saumon) concernant la prolifération de la berce spondyle. La MRC pourrait coordonner une rencontre de démarrage sur la situation de la berce spondyle et déterminer un plan d'action.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Tel que décidé lors de la rencontre de travail du 9 septembre dernier, la MRC a informé la population par le biais de sa page Facebook de la possibilité d'adresser ses questions au conseil par courriel, et ce jusqu'à midi la journée même du conseil. L'ordre du jour a aussi été déposé sur le site Internet simultanément à cette publication. Aucune question n'a été acheminée au conseil.

13. AUTRES SUJETS

13.1 Prochaines rencontres – Mercredi le 7 octobre à 19h30 (rencontre de travail) et mardi le 13 octobre 2020 à 19h30 (séance ordinaire)

Le conseil de la MRC tiendra ses prochaines rencontres aux dates suivantes :

- Mercredi le 7 octobre 2020 à 19h30 – rencontre de travail
- Mardi le 13 octobre 2020 à 19h30 – séance ordinaire

13.2 Nomination d'un représentant de la MRC sur le conseil d'administration de la SADC de La Matapédia

Résolution CM 2020-185 **concernant la nomination d'un représentant de la MRC sur le conseil d'administration de la SADC de La Matapédia**

Sur une proposition de M. Nelson Pilote, appuyée par M. Gérard Grenier, il est résolu unanimement que le conseil de la MRC de La Matapédia nomme M. Pierre D'Amours sur le conseil d'administration de la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de La Matapédia.

Adoptée.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution CM 2020-186 **concernant la levée de la séance ordinaire du 16 septembre 2020**

L'ordre du jour étant épuisé, sur une proposition de M. Jocelyn Jean, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu de lever la séance à 21h00.

Adoptée.

Chantale Lavoie, préfet

Joël Tremblay, secrétaire adjoint